

Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du personnel de la Ville de Genève réunie le 6 décembre 2016

L'Assemblée générale (AG) est inquiète des coupes budgétaires annoncées par la droite élargie, malgré un projet de budget à l'équilibre prévu au Projet de Budget (PB) 2017.

Elle constate que, divers projets de révision du statut du personnel sont déposés au Conseil municipal sans négociations préalables entre le Conseil administratif et les organisations représentatives du personnel en violation de l'article 18 du règlement. Cela contrevient au partenariat social.

Elle constate que les négociations sur les dispositions transitoires, relatives au PLEND (Plan d'encouragement au départ à la retraite anticipée) et à la cessation anticipée d'activité pour les fonctions pénibles, sont gelées dans l'attente du catalogue des fonctions toujours pas finalisé.

Elle constate que, malgré de nombreuses années de bons et loyaux services au MAH, six personnes en EdS (emplois de solidarité) sont licenciées par leur entreprise au 31.12.16. A ce jour, aucune solution pérenne n'a été décidée par la Ville de Genève pour les intégrer au personnel de l'administration municipale.

Elle constate que, dans le cadre de la répartition des tâches Communes-Canton, il est envisagé de transférer le Grand Théâtre de Genève, la Bibliothèque de Genève, le Centre iconographique genevois, et le Musée Voltaire, de la Ville de Genève au canton, ce qui aurait pour conséquence de péjorer les conditions de travail et de retraite du personnel concerné.

En conséquence, l'Assemblée générale du personnel:

- Demande au Conseil municipal, de renoncer aux coupes budgétaires, de respecter l'ensemble des mécanismes salariaux prévus par le statut et d'accepter le projet de budget 2017 équilibré.
- Décide de se mobiliser pour combattre la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) et ses effets destructeurs sur le service public communal, et les conditions de travail du personnel (moins 60 millions de recette fiscale au minimum).
- Exige le respect du partenariat social, avant toute modification statutaire, et demande la reprise des négociations sur les dispositions transitoires du statut.
- Demande au Conseil administratif d'accepter systématiquement toute demande de prolongation volontaire d'activité au-delà de l'âge de 62 ans.
- Demande l'engagement des six personnes en EdS en Ville de Genève dès le 1^{er} janvier 2017.
- Décide de se battre contre toute forme de transfert du personnel de l'Administration municipale, dans le cadre de la répartition des tâches entre le canton et les communes.
- Appelle tout le personnel à assister au débat du Conseil municipal sur le projet de budget 2017, le samedi 10 décembre 2016 de 8h. à 24h.